



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Croatie

Question écrite n° 38921

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique en Croatie. En effet, un nouveau gouvernement de centre droit dirigé par le Premier ministre Ivo Sanader est entré en fonctions en Croatie avant Noël 2003. Ce gouvernement devait s'atteler à améliorer le niveau de vie, gagner la confiance de l'Occident et créer les conditions d'une adhésion à l'Union européenne. Les Croates attendent beaucoup du soutien de la France. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce que compte faire le gouvernement français pour aider la Croatie.

Texte de la réponse

La France a déjà assuré la Croatie de son soutien pour faire progresser sa candidature à l'Union européenne. Cet appui au nouveau gouvernement croate a été notamment rappelé lors des derniers sommets franco-allemands, au plus niveau de l'État. Depuis la transition démographique de 2000, la Croatie a en effet engagé d'importantes réformes pour moderniser le pays, raffermir l'État de droit, libéraliser l'économie. Le changement de gouvernement en décembre 2003 a confirmé ces orientations, avec des efforts renouvelés pour progresser sur des dossiers difficiles tels que la coopération avec le TPIY, les droits des minorités et le retour des réfugiés, et les litiges frontaliers. Le récent avis de la Commission sur la candidature croate a reconnu que ce pays remplissait les critères politiques énoncés par le Conseil européen de Copenhague en 1993, ainsi que les conditions du processus de stabilisation et d'association définies par le Conseil en 1997. Plus généralement, la France appuie la candidature de la Croatie en raison de l'exemplarité de sa démarche pour l'ensemble des pays de la région. La France souhaite que l'adhésion à l'Union européenne soit pour eux autre chose qu'une perspective lointaine et abstraite. Le cas de la Croatie montre qu'une politique de réformes et de démocratisation menée dans l'esprit de la déclaration de Zagreb en 2000, doublée d'une coopération régionale déterminée s'avère efficace.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38921

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3378

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4910